

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** K-Othrine Insect Forte

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2016-0017

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0010593-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

K-Othrine Insect Forte
Fastion Insect Forte

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Bayer CropScience SA-NV
	Adresse	J.E. Mommaertsiaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2016-0017	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0010593-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	16/11/2015	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	15/11/2025	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Bayer S.A.S. Bayer CropScience, Environmental Science Division
<b>Adresse du fabricant</b>	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer S.A.S. Bayer CropScience, 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France
	SBM Formulation, ZI Avenue Jean Foucault CS621 34500 Béziers France
	Bayer AG, Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	24 - Deltaméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	Bayer AG
<b>Adresse du fabricant</b>	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Pvt. Ltd, Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,73

### 2.2. Type de formulation

SC - Suspension concentrée
----------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b>	Éliminer le contenu dans un centre de collecte de déchets dangereux Éliminer le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux Recueillir le produit répandu.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Pour lutter contre les fourmis à l'extérieur

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Pour lutter contre les ouvrières et les nids de fourmis noires des jardins et d'autres fourmis courantes des jardins par arrosage.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Formicinae ; Nom commun: fourmis de jardin Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Sur les terrasses, les cours et les allées aux abords des habitations privées.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Arrosage : appliquer avec un arrosoir. - Pour une efficacité complète, identifier l'emplacement précis de la fourmilière et arroser avec la solution de produit.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Diluer 20 ml de produit avec de l'eau pour obtenir un volume de solution de 5 litres. Utiliser 5 L de solution par 5 m <sup>2</sup> de fourmilière (nid). - 0.4 - Si le traitement n'a pas permis de réduire le nombre de fourmis à un niveau acceptable, un nouveau traitement peut être effectué après au moins 1 mois. Il faut effectuer au maximum 2 traitements par fourmilière par saison pour éviter les effets négatifs sur l'environnement.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Flacon, Plastique : PEHD , Jusqu'à 250 ml  Flacon en plastique avec autodoseur, jusqu'à 250 ml (PEHD) Flacon en plastique et système de dosage, jusqu'à 250 ml (PEHD)

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

Remplir l'arrosoir avec la moitié du volume d'eau requis. Mesurer la quantité de produit nécessaire et le verser soigneusement dans l'arrosoir en évitant les projections. Compléter le remplissage de l'arrosoir avec de l'eau, jusqu'à la quantité totale de 5 litres. Diluer avec de l'eau uniquement.

Localiser soigneusement la fourmière et ses entrées. Veuillez noter qu'une fourmière possède plusieurs entrées qui doivent toutes être traitées pour une éradication réussie.

Arroser la fourmière et ses entrées avec la solution diluée.

Utiliser 5 L de solution par nid et répartir sur toutes les entrées.

Ne pas stocker la solution diluée.

Après l'application à l'extérieur, rincer l'arrosoir plusieurs fois avec de petites quantités d'eau. Appliquer les eaux de rinçage sur la fourmière également.

Ne pas réutiliser l'arrosoir à d'autres fins après le traitement sans l'avoir nettoyé.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas appliquer le produit sur des plantes comestibles ou sur des zones destinées à la plantation de plantes comestibles.  
S'assurer que les animaux et les enfants ne puissent pas pénétrer la zone pendant et après le traitement tant que celle-ci n'est pas sèche.  
Laver les mains et la peau exposée après utilisation.  
Ne pas pénétrer la zone traitée tant que celle-ci n'est pas sèche.  
Ne pas appliquer le produit s'il y a risque de pluie dans les 24 heures.  
Ne pas utiliser dans des endroits où le produit biocide risque de s'écouler vers des stations d'épuration municipales.  
Ne pas appliquer à proximité des plans d'eau ou d'autres eaux de surface.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Des sensations cutanées peuvent se produire, telles que des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses.  
Cependant, ces sensations ne provoquent aucune lésion et sont de nature passagère (max. 24 heures).  
Ne pas polluer le sol, les mares ou les cours d'eau avec le produit ou son emballage vide.  
Premiers secours :  
En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et l'éliminer en toute sécurité.  
Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
Contact avec la peau : Nettoyez avec une grande quantité d'eau et du savon pendant environ 15 minutes. Appelez un médecin en cas d'irritation et si celle-ci persiste.  
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin en cas d'irritation et si celle-ci persiste.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.  
Ne pas déverser le produit biocide ou la solution diluée du produit biocide dans l'égout.  
La phrase suivante doit être mentionnée uniquement dans la FDS :  
Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la réglementation nationale et régionale.  
Maintenir les produits biocides dans leurs emballages originaux. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les emballages contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.  
Code pour les déchets de pesticides (CED) : 20 01 19  
Code pour les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou pollués par ces derniers (CED) : 15 01 10

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans.  
Conserver le réceptacle bien fermé.  
Protéger du rayonnement direct du soleil.  
Protéger du gel.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Conserver hors de la portée des enfants.

## 6. Autres informations

La substance active dans ce produit est connue pour engendrer des résistances chez certains organismes (c-à-d que le produit devient moins efficace s'il est utilisé fréquemment). Les fourmis ne font pas partie de ces organismes, mais le produit doit être utilisé avec prudence et en accord avec les préconisations d'emploi, afin de limiter le développement de résistance chez d'autres organismes.